

Séance du 02 juillet 2010

N°2010.07.A.8.

**OBJET : PRIX DE RENOUELEMENT DES CARTES D'ACCES AUX DECHETTERIES
COMMUNAUTAIRES**

Le deux juillet deux mille dix à neuf heures, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Sorigny sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Absent excusé :

- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de fixer tous tarifs, redevances et droits prévus au profit de la Communauté de Communes qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant que chaque foyer du Val de l'Indre peut être doté, à sa demande, d'une carte d'accès aux déchetteries communautaires d'Esvres sur Indre et de Saint Branchs ;

Considérant que la première dotation est gratuite ;

Considérant qu'il convient de prévoir un prix de renouvellement de cette carte en cas de perte ou de détérioration ;

Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **De fixer à 15 € le prix unitaire du renouvellement d'une carte d'accès sans contact aux déchèteries communautaires d'Esvres sur Indre et de Saint Branchs.**

Le Président soussigné certifie
sous sa responsabilité le
caractère exécutoire du présent
acte.

Transmis à la Préfecture le :

20 JUL. 2010

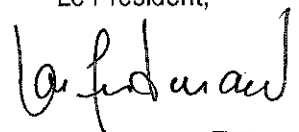
Publié ou notifié le :

22 JUL. 2010

Pour extrait conforme



Le Président,



Jacques DURAND